

<https://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-recu-par-le-ministre-attractivite-oui-recul-non>



Le SE-Unsa reçu par le ministre : attractivité oui, recul non !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 23 octobre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Jeudi 19 octobre, le SE-Unsa a été reçu par Gabriel Attal pour porter à la connaissance du ministre les priorités qui doivent être celles de l'École aujourd'hui.

Dès la rentrée, le ministre avait ouvert un cycle de concertations pour permettre de restaurer une attractivité de nos métiers aujourd'hui en berne.

Attractivité et parcours professionnels, budget et démographie, ont donc occupé une partie des débats car à ce jour les orientations prises vont à l'encontre d'une amélioration de l'image du métier, que ce soit pour ceux qui voudraient y entrer ou pour ceux qui l'exercent déjà.

Budget : la baisse démographique doit bénéficier à la qualité éducative

Le SE-Unsa a réaffirmé au ministre sa ferme opposition aux suppressions de postes prévues dans le Projet de loi de finances 2024. Il a également réitéré sa demande d'une loi de programmation pluriannuelle pour l'École afin de se donner les moyens de poursuivre l'augmentation du budget de l'École dans les années à venir.

Le ministre a indiqué être défavorable à une loi de programmation.

Pour le SE-Unsa, la baisse démographique du nombre d'élèves dans les années à venir doit permettre de renforcer les moyens de l'École, insuffisants aujourd'hui pour dépasser les maux de l'École. Le SE-Unsa a dit au ministre combien il était essentiel de « saisir cette opportunité » non pas pour réduire les moyens de l'École mais au contraire les renforcer à cette occasion.

Attractivité : les choix ministériels doivent mesurer le poids de leurs conséquences

Le SE-Unsa a rappelé au ministre que le dossier de la revalorisation salariale n'était pas clos et qu'il serait très préjudiciable de ne pas donner de visibilité au plus vite sur les points qu'il reste à travailler.

À ce sujet, le SE-Unsa a dénoncé les nouvelles modalités envisagées pour accéder à la classe exceptionnelle, totalement à rebours des attentes que le ministre a lui-même créées.

Le SE-Unsa refuse en effet un passage à la classe exceptionnelle qui ne reposerait sur aucun critère objectif et ne serait fondé que sur une appréciation du supérieur hiérarchique. D'autres modalités qui, elles, sont plus transparentes et équitables sont possibles, tel le recours à un barème prenant en compte les missions et fonctions particulières ou encore la mise en place d'un rendez-vous de carrière. Le SE-Unsa a fait plusieurs propositions.

Le SE-Unsa a demandé au ministre de mettre un terme à la destruction programmée d'une formation continue digne de ce nom. Positionner les temps de formation sur les soirées et les vacances scolaires, c'est ignorer, dégrader le droit à l'équilibre vie pro/vie perso des personnels mais c'est aussi créer les conditions d'un assèchement des viviers de formateurs et d'une impossibilité à se former correctement des personnels.

Le SE-Unsa a également demandé au ministre de mettre en application sa volonté affichée de développer la mobilité à l'international en permettant plus facilement l'obtention des détachements (presque 300 postes AEFÉ n'ont pas été pourvus cette année). Les demandes des personnels du 1er degré et du 2d degré doivent être traitées équitablement. Si les demandes de détachement sont accordées pour les personnels du 2d degré dès lors qu'elles parviennent avant le 31 mars, cela n'est nullement aussi évident pour les personnels du 1er degré qui dépendent nécessairement de l'accord des Dasen et ce, quelle que soit la date. Enfin, on constate un grand déséquilibre entre les territoires. Certains Dasen tiennent des positions dogmatiques et refusent systématiquement toute demande de détachement. Opposer un tel refus ne peut que démotiver !

Pour le SE-Unsa, le ministère doit aussi permettre à ses agents d'aller jusqu'au bout de leur carrière, en fonction de

Le SE-Unsa reçu par le ministre : attractivité oui, recul non !

leurs capacités, parfois diminuées car le métier use. Chacun doit avoir la possibilité de partir en retraite progressive, comme le prévoient les textes. Pour cela, il faudrait avoir provisionné les moyens pour compenser leurs temps partiels. Les 2 500 postes que le ministre envisage de supprimer auraient permis un départ progressif de nombreux agents.

Enfin, l'institution doit offrir aux élèves des conditions d'apprentissages dignes et permettre aux personnels d'exercer dans des conditions tout aussi décentes. Le SE-Unsa a à nouveau alerté le ministre sur la situation de la Guyane et de Mayotte. À l'heure où est interrogée la priorité de rénovation du bâti scolaire, il y a une priorité des priorités à faire pour ces deux territoires.